

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

MAIRIE de SALLERTAINE

85300

ARRONDISSEMENT

Des SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.35.51.81

Fax : 02.51.49.39.69

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 13 novembre 2013

PRESENTS : MM. MENUET - BESSEAU - BONNIN - BURGAUD - DEVINEAU -
FRANCHETEAU - GUYON - NAULET - PELLOQUIN -
Mmes FLEURY - MARTIN - NEAU - PONTOIZEAU - RENAUDIN -
TISSEAU -

ABSENT : MM. DUMONT -

EXCUSÉS : Mme DUMAS - M. BONNAMY -

Secrétaire de séance : Monsieur FRANCHETEAU Thierry

Aucune observation n'a été émise sur le compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2013.

1° - EGLISE ROMANE – AVENANT N ° 1 AU LOT N° 1 « MACONNERIE »

Le lot n° 1 « Maçonnerie », dans le cadre des travaux de restauration de l'église romane, a été confié à l'entreprise BENAITEAU -85700 LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR.

Pendant l'exécution du chantier, des modifications ont été apportées à ces travaux, engendrant une moins-value de 5 839,17 € H.T, soit 6 983,65 € T.T.C., ramenant le montant du marché à 258 815,50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a accepté ces modifications.

2° - MARPA

a) Deux avenants ont été présentés :

- Lot n° 6 avec l'Entreprise GAUTIER : modification des poignées de portes avec une plus-value de 1 683,80 € H.T, et portant le montant du marché à 49 271,50 € H.T., soit 58 928,71 € T.T.C.

- Lot n° 7 avec l'Entreprise RABALLAND – modification du dispositif de désenfumage avec une plus-value de 3 150,00 € H.T, et portant le montant du marché à 68 752,00 € H.T., soit 82 227,39 € T.T.C.

Accord du Conseil pour ces deux avenants.

b) Le Conseil Municipal a décidé de demander le cautionnement du Conseil Général à hauteur de 70 % pour la mise en place de l'emprunt PLS auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 1 448 750,00 €, sur 30 ans, avec un remboursement trimestriel.

c) Cette structure devra être équipée de mobilier et matériel divers. Il a été proposé d'adhérer gratuitement à deux centrales d'achats –PROCLUB et AMI2-, sans engagement, pour déjà bénéficier d'informations sur les différents produits et leurs tarifs.

d) ERDF se propose de réaliser le raccordement au réseau d'électricité moyennant une participation communale de 2 754,86 € H.T., soit 3 294,81 € T.T.C.

Accepté

e) Compte-tenu des caractéristiques de ce projet, celui-ci peut bénéficier de l'application d'un taux réduit de TVA. Le Conseil a sollicité l'ouverture de ce droit à taux réduit de TVA pour l'opération de livraison à soi-même des locaux à la Commune.

f) Les couleurs des enduits seront celles proposées par l'architecte, à savoir « blanc cassé », « beige schiste », « cendré vert », « bleu doux » et « bleu rompu ».

3° - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHALLANS

a) La Commune est propriétaire d'un terrain cadastré section AK n° 4 d'une contenance de 1 584 m², situé au lieu-dit « La Fénicière » et inclus dans le périmètre d'extension de la zone artisanale.

La Communauté de Communes du Pays de Challans envisage la réalisation prochaine de cette extension et sollicite l'acquisition de ce terrain au prix de 4 € le m², soit un prix global de 6 336 €.

Accord du Conseil, tous les frais y afférents étant à la charge de la Communauté de Communes, l'acte de vente, sous forme administrative, étant cependant réalisé par la Commune.

b) Dans le cadre du schéma directeur communautaire des itinéraires de randonnée, un sentier pédestre a été aménagé par la Communauté de Communes du Pays de Challans sur le territoire de la Commune de SALLERTAINE, sur un itinéraire de 6,9 km, sur des terrains appartenant notamment à la Commune.

Il importe donc de conclure une convention de passage sur ces terrains communaux, pour définir les conditions de cette occupation, d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Accepté.

c) Pour le projet de liaison entre CHALLANS et SALLERTAINE, il serait nécessaire de pouvoir utiliser une bande de terrain située entre la « Chaussée » séparant LE PERRIER de SALLERTAINE et le CR de Rochefort, appartenant au GFA Le Grabat et exploité par Monsieur DURAND Gérard.

Le Conseil a souhaité acquérir, si possible, le terrain nécessaire. La sortie de ladite parcelle devra être maintenue.

Monsieur GUYON a soulevé le problème de ces pistes cyclables qui se dégradent très rapidement.

4° - DEPLACEMENT D'UN POTEAU EDF A LA CROIX

La création du rond-point dans le quartier de la Croix nécessite le déplacement d'un support électrique.

ERDF se propose de réaliser cette prestation moyennant une participation financière de 3 914,78 € T.T.C.

Accepté, Monsieur le Maire ayant par ailleurs signalé que compte-tenu des conditions atmosphériques, les différents travaux de voirie prévus sur la Commune étaient provisoirement suspendus.

5° - LOTISSEMENT DU CLOS DES CHENES – 2° TRANCHE

a) Raccordement à l'eau potable

Le devis Vendée Eau pour ce raccordement s'élève à 15 769,17 € H.T.

Accepté

b) Par contre, le devis SYDEV pour le raccordement en électricité est beaucoup plus élevé que les estimations. A revoir

6° - MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Des propositions ont été demandées à deux organismes prêteurs mais un seul a répondu à ce jour.

Monsieur le Maire a donc reçu délégation pour traiter ce dossier, à hauteur de 500 000 €, cette délégation étant étendue à la conclusion des marchés et de leurs avenants, et à la possibilité d'ester en justice pour le compte de la Commune.

7° - BATIMENTS COMMUNAUX

- a) Remplacement des portes au local 51a, rue de Verdun –côté entrée du Jardin -
Ce travail sera confié à la Serrurerie Challandaise pour un montant de 3 701,00 € H.T.
- b) Remplacement de la porte du local Pompe, place Emile Gaborit : proposition retenue : Monsieur MAUPOIS pour un montant de 670,00 € H.T.
- c) Des demandes proviennent de particuliers pour la location des salles 1 et 2 pour des fêtes familiales.
Refus du Conseil
- d) L'association « Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et Vendée », dont le siège social est à LA ROCHE SUR YON sollicite l'attribution d'une salle ou d'un bureau de manière régulière pour y organiser une permanence. Aucun local n'étant actuellement disponible, le Conseil a refusé cette demande.
- e) Il a par contre accordé une subvention exceptionnelle de 287 € pour permettre la mise en place d'une alarme dans les vestiaires du foot, à savoir : le pack d'installation + un détecteur de mouvement et un clavier, et un abonnement de 9,99 € par mois sur une période de 12 mois avec SFR (Home Sécurité), cette subvention étant versée sur présentation de la facture.

8° - DIVERS

- a) Mise en place des nouveaux rythmes scolaires
Monsieur le Maire a rappelé que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires devrait être opérationnelle pour la rentrée scolaire 2014.

Outre les difficultés d'application, le budget engendré par ces nouveaux rythmes peut être estimé à 150 € par enfant, soit pour SALLERTAINE une dépense globale de 45 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte-tenu du renouvellement du Conseil Municipal, rendant impossible un engagement et une mise en place pour septembre 2014, et de l'importance de la dépense, a sollicité un moratoire pour l'application de cette mesure.

- b) Le diagnostic écologique réalisé dans le cadre de la construction de la station d'épuration, à l'entrée du bourg, a fait ressortir la présence de trois espèces protégées : la renoncule à feuilles d'ophioglosse, la cardamine à petites fleurs et le trèfle de Micheli.

Pour poursuivre notre projet, il est donc nécessaire d'obtenir une dérogation pour effectuer le déplacement de ces espèces.

Le Cabinet OCE se propose de procéder au montage du dossier administratif pour cette dérogation, moyennant une rémunération de 2 000 € H.T., comprenant également les opérations de déplacement.

Accepté.

Monsieur le Maire a d'autre part communiqué pour info l'estimation d'ERDF pour le raccordement de la future STEP qui s'élève à 24 774,42 € T.T.C.

c) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour :

* la modification du plateau en sable sur le parking de l'église romane, lequel sera remplacé par de l'enrobé beige (Devis BODIN SAS : 972,50 € H.T., soit 1 163,11 € T.T.C.),

* la suppression des arbres prévus sur le parking de l'Eglise, se trouvant pour certains à proximité de lampadaires ou devant le Monument aux Morts,

* prévoir une convention de passage avec l'Ecole Privée pour leur laisser l'accès entre l'école et l'église, sur le terrain communal,

* la mise en place d'un fourreau sur ce parking, pour permettre l'alimentation électrique des animations des Nocturnes. Restera à définir si l'on pose une borne permanente (qui devra être verrouillée) ou une alimentation ponctuelle pour les différentes animations.

* une admission en non-valeur pour 9,47 € et une décision modificative de 680,00 € pour clore les écritures des cautions conclues dans le cadre de locations de bâtiments communaux,

* la mise en place de 5 cloisons entre les sanitaires des WC dans la partie maternelle à l'école publique (devis BAILLY-QUAIREAU : 766,30 € pour la fourniture des 5), celles-ci étant posées par le personnel communal,

* l'installation d'un coffret de comptage gaz pour déterminer la consommation du nouveau chauffage de l'église, demandé par la Paroisse (devis DELESTRE : 1 011,00 € H.T.)

* retenir la proposition AURELIS, mieux-disante, pour la réalisation du bulletin municipal de janvier : calendrier : 838,87 € H.T. + bulletin 2 501,25 € H.T.

d) L'Association « Les Amis de la Vieille Eglise » a décidé sa dissolution. Les responsables se proposent de donner le matériel d'exposition (principalement des mannequins), et leur excédent de fonctionnement (environ 2 500 €), celui-ci devant être affecté à la restauration de la table de communion, à remettre ensuite à l'ancienne église.

Des devis seront demandés pour la restauration de cette table, la remise en place dans l'Eglise devant être rediscutée.

e) Mademoiselle PONTOIZEAU a donné les informations suivantes :

* le skateparc est installé. Son inauguration est prévue le **1^{er} décembre** prochain à 11 heures.

* Les enfants du CMJ préparent des petites scénettes pour le Goûter des Anciens, le 11 janvier prochain.

Lors de ce goûter, un certain nombre de photos sont prises et bon nombre de participants souhaiteraient pouvoir en obtenir. Accord pour faire un tirage et les donner aux intéressés.